

2011_B173

OBJET : Promotion du territoire - Achat de places - Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence

Le 19 mai 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 mai 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MORBELLI Pascale - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau

Monsieur Georges CRISTIANI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 19 MAI 2011

Rapporteur : Monsieur Georges Cristiani

Objet : Achat de places - Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il s'agit de passer un marché négocié à procédure adaptée pour l'achat de 175 places au Festival International d'Art Lyrique - au titre des articles 28 et 35 II al.8 du code des marchés publics pour la soirée protocolaire conjointe de la CPA et de la Ville d'Aix-en-Provence.

La Communauté du Pays d'Aix est sollicitée à hauteur de 21 000,00 € TTC

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix propose l'achat de 175 places au Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence afin de promouvoir son territoire lors de l'organisation d'une soirée protocolaire le 12 juillet 2011.

Objectif de cette opération :

Événement de prestige international, le Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence est l'occasion d'une promotion exceptionnelle du territoire et de l'image du Pays d'Aix auprès des personnalités du monde institutionnel, économique, culturel et social.

En association avec la Ville d'Aix-en-Provence, la Communauté du Pays d'Aix souhaite, comme les années précédentes, organiser une soirée protocolaire le 12 juillet 2011 lors de la représentation d'Acis et Galatea à l'amphithéâtre du Grand Saint-Jean.

Dans ce cadre, la Communauté du Pays d'Aix se porte acquéreur de :

- 175 places de catégorie 1 pour un prix unitaire de 120,00 € TTC, soit un montant total de 21 000,00 € TTC.

La Communauté du Pays d'Aix a en outre négocié avec l'organisateur la mise à disposition d'un « carré VIP central », dans l'enceinte de l'amphithéâtre, pour les personnalités. Un espace d'accueil privilégié dans le parc a également été consenti.

Il convient de noter que ce dossier a été présenté en Commission Promotion du Territoire et Communication Institutionnelle, qui s'est prononcée favorablement le 29 mars 2011.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU les articles 28 et 35 II al. 8 du Code des marchés publics,

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil communautaire portant délégation d'attributions au Bureau

VU l'avis favorable de la Commission Promotion du Territoire et Communication Institutionnelle en date du 29 mars 2011

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution de cet achat de prestation d'un montant de 21 000,00 € TTC au Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

- **DIRE** que la somme versée sera prise sur les crédits de la Direction de la Communication, sur la ligne 023-611 qui présente les disponibilités nécessaires ;

FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 19 mai 2011

OBJET DU RAPPORT : Festival International d'Art Lyrique – Achat de prestations (175 places).

DIRECTION COMMUNICATION

Nom du Rédacteur du rapport : G. Cheminade

TEL : 0442938498

Nom du correspondant financier : S. OLLIVIER

TEL : 0442938492

Code service (astre) : 11

Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles :

€

Rapport ou Projet avec Recettes attendues :

€

Imputation comptable

Nature/Fonction 611/023

INSCRIT 2011	Réalisé	Disponible avant rapport	Montant du rapport
520 000	101 642	418 358	21 000 TTC

Incidences prévisionnelles sur les prochains exercices

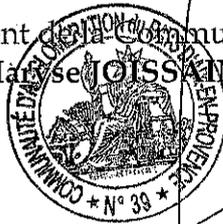
2011	2012	2013	2014

OBJET : Promotion du territoire - Achat de places - Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Marie-**JOISSAINS MASINI**



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **25 MAI 2011**